



## PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE DU CCAS

Membres :

En exercice 9  
Présents 8  
Votants 8

L'An deux-mille-vingt-trois, le vingt-huit août, à dix heures quinze,  
Le Conseil d'Administration du CCAS  
Dûment convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances,  
Sous la présidence de Mme Julie ARIAS, qui procède à l'appel des membres.

Date de la convocation : 23 août 2023

**Présents :** Mme Pauline BECHET, Mme Virginie VIOLA, Mme Marie-Cécile DEMARIE, M. Eric LEDARD, Mme Marie-France MATILDE, Mme Fanny VIARD, M Jean-Louis THIVET

**Absents excusés :** Mme Odile CARLETTO

**Procurations :** néant

### 1. ELECTION DU VICE-PRESIDENT DELEGUE

#### 1.1 Présidence de l'assemblée

La Présidence du CCAS a procédé à l'appel des membres du conseil, a dénombré 8 administrateurs présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie<sup>1</sup>. Elle a ensuite invité le conseil d'administration à procéder à l'élection d'un( e) vice-président( e) délégué( e) du CCAS. Elle a rappelé qu'en application à l'article R.123-18 du CASF, il est procédé à la désignation d'un( e) vice-président( e) délégué( e) à bulletins secrets.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 1.2. Constitution du bureau

Le conseil d'administration a désigné deux assesseurs : l'un du groupe des membres élus, l'autre des membres nommés.

Ont été désignés comme assesseurs : Mme Pauline BECHET et Mme Marie-France MATILDE.

#### 1.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque administrateur à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme

<sup>1</sup> Tiers des membres en exercice du conseil d'administration ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



fourni par le CCAS. La Présidente l'a constaté sans toucher l'enveloppe que l'administrateur a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.  
Après le vote du dernier administrateur, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### 1.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre d'administrateurs présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0  
 b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....8  
 c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)...0  
 d. Nombre de suffrages blancs (art.L65 du code électoral).....0  
 e. Nombre de suffrages exprimés [b-c-d].....8  
 f. Majorité absolue<sup>2</sup>.....5

INDIQUEZ NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus en chiffres	Nombres de suffrages obtenus en lettres
Virginie VIOLA	8	huit

#### 1.5. proclamation de l'électon de la Vice-Présidente Déléguée du CCAS

Madame Virginie VIOLA a été proclamée Vice-Présidente Déléguée du CCAS et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

#### 2. OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

Néant

#### 3. CLOTURE DU PROCES VERBAL

Le présent procès-verbal dressé et clos, le vingt-huit août deux-mille-vingt-deux à 10 heures 30 minutes a été après lecture signé par la Présidente du CCAS et les assesseurs.

La Présidente du CCAS,  
Mme Julie ARIAS

Les assesseurs  
Mme Pauline BECHET Mme Marie-France MATILDE



*[Signature of Julie ARIAS]*

*[Signature of Pauline BECHET]*

*[Signature of Marie-France MATILDE]*

<sup>1</sup> Tiers des membres en exercice du conseil d'administration ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>2</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.